

U²⁰¹⁹NSS

Fiche Sport

43 - Ski Nordique

Mise à jour : 20 septembre 2018



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 11
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 13
Membres CMN	Page 17
Annexes	Page 18

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport ski nordique a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives classées dans les **3** premières places les **2 années précédentes** (2017 et 2018) par Équipe d'Établissement pour les collèges et les lycées, (Annexe 1),
Si ces Associations Sportives ne sont pas classées dans les **3** premières équipes lors des Championnats de France Excellence 2019, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.
- les Associations Sportives qui ont été classées dans les **3** premières places des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2018), en garçons et en filles, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Ski nordique**, des Pôles Espoir de la FFS ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFS et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFS (Haut Niveau, Jeunes, Espoir) en 2018 et / ou en 2019 ;
La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- les équipes comportant UN élève classé dans les 30 premiers du classement général du championnat de France **U17** ski de fond ou du Biathlon Samse National **U17** au 24 janvier 2019
- les équipes comportant UN élève ayant un minimum de 80 points pour les filles et 100 points pour les garçons sur les listes FFS Fond ou Biathlon au 24 janvier 2019
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève «conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats par équipe d'établissement



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2016 - 2017 et/ou 2017 - 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

Ski Nordique

Précisions spécifiques	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs Mixité obligatoire 1 seul(e) cadet(te) 1 ^{ère} année	4 compétiteurs Mixité obligatoire 1 seul(e) Senior(e) 1 ^{ère} année
JEUNE OFFICIEL	1 jeune juge obligatoire par académie en COLLEGE 1 jeune juge obligatoire par AS en LYCEE Niveau académique minimum. Il n'est ni compétiteur, ni remplaçant. Il peut être membre de l'AS qualifiée, ou d'une autre AS de l'académie En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition de l'équipe (4 compétiteurs jeune coach compris). Certifié de niveau académique. Il participe aux comités de course. Il est le seul habilité à reconnaître la piste le jour du ski cross. Il est identifié avec un brassard orange.	
RÈGLEMENT	<p>1^{er} jour matin : parcours nordique individuel en style libre Ce parcours donne une attribution de points individuels FFS à partir de la catégorie U 17 (nés en 2003 et avant) si homologation par la FFS. Ce parcours est conçu dans l'esprit du ski nordique, c'est un parcours technique en profil descendant avec quelques montées. Départs décalés des membres de l'équipe (intervalles de départs déterminés par le jury de compétition) L'addition des temps des 4 skieurs détermine le résultat de l'épreuve. 1^{er} jour après-midi : patrouille ramassage en style libre des 4 skieurs Le départ s'effectue en masse Environ 3km (collèges et lycées) pour les premiers patrouilleurs A l'issue des deux épreuves, un classement par équipe sera établi et permettra de déterminer l'ordre sur la grille de départ du Team Sprint du jour 2.</p> <p>2^{ème} jour : Team Sprint avec départ en fonction du classement des épreuves du 1^{er} jour. Attribution de points/places en fonction des résultats des deux épreuves du 1^{er} jour. - La course se déroule en style libre sur un tour de piste d'environ 800 m (+ où - 200 mètres) que chaque skieur devra parcourir 2 fois en alternance en collèges et 3 fois en lycées.</p>	
FORMULE DE COMPÉTITION	Combiné de trois épreuves : parcours nordique + patrouille + team sprint Le classement final s'établit à l'issue du Team Sprint dans l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique, quotas fixés par la CMN Quotas fléchés + quota de réserve ¹ sur demande de repêchage ¹ attribué en priorité aux académies sans quota fléché	
NOMBRE D'ÉQUIPES QUALIFIÉES	COLLEGES + LYCEES : 40 équipes maximum (37 fléchées + 3 en réserve)	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe Établissement Collèges	Champion de France UNSS par Équipe Établissement Lycées Champion de France UNSS par Équipe Établissement Lycées Professionnels

NB : dans les épreuves organisées par l'UNSS, les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement. Un concurrent dont la tenue ne respecte pas cette disposition peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou par le Jeune arbitre/juge.

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Établissement Ski Nordique

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Modalités

- Pas de qualification spécifique,
- Un classement général commun est établi,
- Parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2^{ème}, 3^{ème},
- Reclassement des Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} LP 1
 - 2^{ème} Lycée A
 - 3^{ème} Lycée B
 - 4^{ème} Lycée C
 - 5^{ème} LP 2

Sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^{ème} Lycée B
 3^{ème} Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^{ème} LP 2
 éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

Championnats de France UNSS Excellence Ski Nordique

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes. Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFS
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation,
- ou au moins **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives ayant été classées en 2018 dans les **3** premières équipes des championnats de France Excellence.
- Les Associations Sportives classées dans les **3** premières places en 2017 et 2018 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement

	COLLÈGES F et G	LYCÉES F et G
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs Mixité possible (catégorie garçons) 1 seul(e) cadet(te) 1^{ère} année	4 compétiteurs Mixité possible (catégorie garçons) 1 sénior (1 ^{ère} année) maximum
JEUNE OFFICIEL	1 jeune juge obligatoire par académie en COLLEGE 1 jeune juge obligatoire par AS en LYCEE Niveau académique minimum. Il n'est ni compétiteur ni remplaçant. Il peut être membre de l'AS qualifiée, ou d'une autre AS de l'académie En cas d'absence, l'association sportive (ou les associations sportives) concernée(s) ne pourra(pourront) participer aux Championnats de France.	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition de l'équipe (4 compétiteurs jeune coach compris). Certifié de niveau académique. Il participe aux comités de course. Il est le seul habilité à reconnaître la piste le jour du ski cross. Il est identifié avec un brassard orange.	
RÈGLEMENT	1er jour : parcours nordique individuel en style libre Ce parcours donne une attribution de points individuels FFS à partir de la catégorie U 17 (nés en 2003 et avant) Ce parcours est conçu dans l'esprit du ski nordique, c'est un parcours technique en profil descendant avec quelques montées. Départs décalés des membres de l'équipe (intervalles de départs déterminés par le jury de compétition) Le temps cumulé des 3 meilleurs skieurs (addition des 3 temps) détermine le résultat de l'épreuve. 2^{ème} jour : patrouille ramassage en classique des 4 skieurs Le départ s'effectue sur le mode de la course poursuite (écarts de temps de l'épreuve du 1 ^{er} jour) Environ 5 kms pour les premiers patrouilleurs en collèges filles Environ 6 kms pour les premiers patrouilleurs en collèges garçons et lycées filles Environ 10 kms pour les premiers patrouilleurs en lycées garçons	
FORMULE DE COMPÉTITION	Combiné de deux épreuves : parcours nordique + patrouille ramassage Le classement final s'établit à l'issue de la 2 ^{ème} épreuve dans l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique, quotas fixés par la CMN Quotas fléchés + quota de réserve ¹ sur demande de repêchage ¹ attribué en priorité aux académies sans quota fléché	

NOMBRE D'ÉQUIPES QUALIFIÉES	COLLEGES + LYCEES : 55 équipes maximum (54 fléchées + 0 en réserve)	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe Excellence Collèges Filles Champion de France UNSS par Équipe Excellence Collèges Garçons	Champion de France UNSS par Équipe Excellence Lycées Filles Champion de France UNSS par Équipe Excellence Lycées Garçons

NB : dans les épreuves organisées par l'UNSS, les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement. Un concurrent dont la tenue ne respecte pas cette disposition peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou par le Jeune arbitre/juge.

Modalités de qualification en établissement et en excellence

Des quotas sont attribués aux académies et des quotas sont mis en réserve afin d'être attribués en priorité aux académies non pourvues dans les différentes catégories.

La participation à un championnat académique ou IA est indispensable pour obtenir une possibilité de qualification.

QUOTAS CF SKI NORDIQUE 2019								
ACADEMIES	PRATIQUANTS 2017-2018*	COL ETAB	LYC ETAB	COL G EXC	COL F EXC	LYC G EXC	LYC F EXC	TOTAL QUOTAS
AIX MARSEILLE	274	3	2	3	3	1	1	13
BESANCON	2939	7	3	3	4	3	2	22
BORDEAUX	283							sur demande de repêchage
CLERMONT-FD	761	1	1	1	1			4
DIJON	95							sur demande de repêchage
GRENOBLE	3099	6	4	6	6	2	2	26
LYON	435	3	1	1	1	1	1	8
MONTPELLIER	26	1	1	1		1	1	5
NANCY-METZ	206	1	1	2	2	1	1	8
NICE	48							sur demande de repêchage
REIMS	157							sur demande de repêchage
STRASBOURG	142	1	1	2	1			5
TOULOUSE	245			1				1
TOTAL	8710	23	14	20	18	9	8	92
		ETAB	37			EXC	55	92
		réserve	3			réserve	0	3
		TOTAL	40			TOTAL	55	95

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

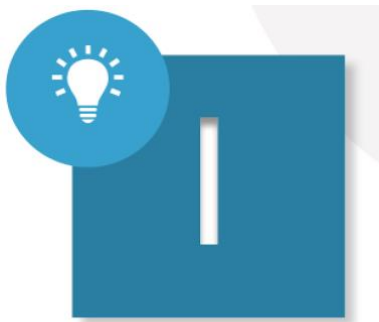
La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Sport partagé

Formule de compétition en réflexion

Filles et mixité

Le ski nordique est une activité à pratique mixte en catégorie établissement uniquement.

Le taux de filles parmi les pratiquants est de 43%

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive. Concernant le ski nordique :

- Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFS et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation pourra être organisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue de ski nordique, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques.

Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue FFS.

Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

Développement Durable

Incitation à une bonne gestion du matériel (utilisation et entretien).

International

Invitation possible aux pays limitrophes pour une participation lors des championnats de France.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque rencontre se terminera de la façon suivante :

- Tous les membres de l'équipe serrent la main aux membres de l'autre équipe ainsi qu'aux jeunes arbitres

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Pour mettre en avant la dimension éducative et citoyenne de l'événement, la compétition pourra se terminer par la mise à l'honneur des différents dispositifs mis en place ayant facilité l'échange et la coopération entre participants :

- Valoriser les acteurs sollicités (Jeunes Organiseurs / Associations locales) ayant eu en charge la gestion des différents temps d'information et/ou d'échange durant la compétition

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité

Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition
Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- Le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant pour le déroulement du CF,
- Leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- Les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- Les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFS

La convention entre la FFS et l'UNSS stipule que le jeune juge UNSS qui obtient la certification nationale pourra valider le diplôme de **juge de compétition** lors d'une compétition fédérale. Cette validation sera effectuée par le délégué technique FFS. Conditions : être licencié FFS et avoir 16 ans révolus.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2018 - 2019)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune coach

« En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ». Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations

- Pour les sports collectifs (collège, lycée, sport partagé), le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme. Il est identifié par brassard Maif orange. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.

- Pour les sports individuels (collège, lycée, sport partagé), le jeune coach est obligatoire, compétiteur et intégré à la composition de l'équipe. Il est identifié par un brassard Maif orange

Evaluation/certification :

Le jeune coach est évalué et certifié par son enseignant d'EPS en se référant au livret « **je suis jeune coach** »

Un diplôme lui sera remis au protocole du championnat de France

Le jeune coach ne peut prétendre au HNSS

Inscription des meilleurs Jeunes Juges/Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges/Arbitres de son académie pour les Championnats, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Dans le cas des championnats de France de Ski Nordique, il n'y a pas lieu de faire appel aux meilleurs jeunes arbitres hors académie, le nombre de Jeunes Arbitres des AS qualifiées au championnat de France est suffisant.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Jérôme GILOT

FFSKI

Christian FROSSARD	responsable développement et liaison jeunes officiels
Anaël HUARD	coordinateur ski de fond
Christophe VASSALO	coordinateur biathlon

UNSS

Brice JACQUES	dossier jeunes officiels
Antoine BOUTHIAUX	pistes et parcours
Igor CUNY	pistes et parcours

Délégué technique UNSS

Sylvain ALARY	dossier jeunes officiels
---------------	--------------------------

Associations Sportives classées dans les **trois premières places en 2017 et 2018 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

Collèges

Col Les ALLOBROGES LA ROCHE SUR FORON GRENOBLE

Col Les BARATTES ANNECY LE VIEUX GRENOBLE

Lycées

LPO Frison ROCHE CHAMONIX MONT BLANC GRENOBLE

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Annexe 2

Associations Sportives étant classées dans les 3 premières de chaque catégorie des Championnats de France Excellence 2018 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges filles	
Néant	
Collège garçons	
Néant	
Lycée filles	
LPO Xavier MARMIER PONTARLIER	BESANCON
LPO Victor BERARD MOREZ	BESANCON
Lycée garçons	
LPO Xavier MARMIER PONTARLIER	BESANCON
LP Toussaint LOUVERTURE PONTARLIER	BESANCON

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2018
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NEANT

**AS ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2018 et
n'étant pas autorisée à participer en Établissement en 2019**

Néant